



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2020

Date de la convocation : 19 novembre 2020

Date d'affichage : 19 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Nicolas MENNETRIER, Maire.

Présents : Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Laurence FOURNIER, Marcel CHRISTEL, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Marie-Laure LABORIE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Anne-Josèphe CHARLOT, Véronique STOLTZ, Sophie MENZIN, Vincent BLANCHOT, Yohan MULLER, Julien SEYSSEL

Représenté : Pascal GENET par Laurence FOURNIER

Absent excusé : Bruno LÉOTIER

Secrétaire : Monsieur Denis PHILIPPE

Le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2020 est lu et approuvé à l'unanimité.

20201156 – Demande de huis clos : avis du conseil municipal

Rapporteur : le Maire

A la demande du Maire et afin de respecter le protocole sanitaire pour lutter contre la propagation de la COVID, le conseil municipal est invité à accepter que la réunion se déroule à huis clos, conformément aux dispositions prescrites par la loi du 14 novembre 2020 prolongeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021.

Le rapport est adopté.

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	22	22	0	0	0

20201157 – Taxe d'aménagement : modification des taux

Rapporteur : Christine ROBILLARD

Christine ROBILLARD et Robert BESANÇON présentent au conseil municipal les nouvelles règles que la commission de finances propose d'appliquer à la taxe d'aménagement et qui se résument ainsi :

- Maintien du taux réduit de 1 % sur la zone artisanale de l'Arcade ;
- Majorer le taux de la part communale à 7 % sur les plans commentés ;
- Augmenter le taux sur le reste du territoire à 4 % ;
- Maintenir l'exonération en totalité de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Robert BESANÇON fait un commentaire des zones concernées qui seront identifiées sur des plans annexés à la délibération. Il précise que les projets en cours ne sont pas impactés. La décision prend effet au 1^{er} janvier 2021. Il justifie l'augmentation à 7 % par les frais importants engendrés pour la commune par le raccordement aux différents réseaux.

Jean-Yves BRUNEAU s'interroge sur le fait que le plan local d'urbanisme est en cours de révision et sur l'impact de cette décision. Robert BESANÇON le rassure en expliquant qu'une des conséquences principales de cette révision est de limiter les surfaces urbanisables, pour répondre à la réglementation.

Le rapport est adopté.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
21	22	22	0	0	0

20201158 – Pose de coffrets de raccordement pour guirlandes lumineuses : avis du conseil municipal

Rapporteur : Marie-Laure HRVOJ

Le rapporteur présente la nécessité de poser des coffrets pour raccorder les nouvelles illuminations qui viennent d'être achetées.

Compte-tenu de la participation du SDEA, la charge communale est évaluée à 500 €.

Le rapport est adopté.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
21	21	21	0	0	1 (Mme HRVOJ ne prend pas part au vote)

20201159– Transaction foncière : avis du conseil municipal

Rapporteur : Robert BESANÇON

Robert BESANÇON présente au conseil municipal la demande d'une riveraine de la rue Noteau d'acquérir une parcelle communale jouxtant sa propriété.

Sur proposition de la commission urbanisme, le conseil municipal est invité à accepter cette demande sous réserve que les autres riverains soient informés de cette possible transaction pour connaître leur intérêt éventuel à acquérir. En attendant, la commune sollicite l'avis des domaines.

Le rapport est adopté.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
21	22	22	0	0	0

20201160 – Classement de parcelles dans le domaine public communal

Rapporteur : Marie-Laure HRVOJ

Le rapporteur présente au conseil municipal le projet d'implantation d'une micro-crèche Montessori sur la parcelle cadastrée AR 357, entre autres.

Pour permettre la sortie sur le domaine public, le conseil municipal est invité à classer les parcelles AR 348-351-354-355-361-364, correspondant à l'alignement de la rue des Maisons Brûlées, dans le domaine public communal.

Le rapport est adopté.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
21	22	22	0	0	0

20201161 – Location de bâtiments commerciaux : allègement de charges pour faire face à la crise sanitaire

Rapporteur : Christine ROBILLARD

Pour aider les jeunes commerçantes qui louent des locaux commerciaux à la commune, la commission de finances propose au conseil municipal de ne pas leur réclamer le loyer de décembre, à l'instar de ce qui a été fait au printemps lors du 1^{er} confinement.

Robert BESANÇON propose de se repositionner en janvier si besoin, compte-tenu de l'évolution de la crise sanitaire, ce que le Maire accepte bien volontiers.

Le rapport est adopté.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
21	22	22	0	0	0

Informations et questions diverses

Nicolas MENNETRIER :

- Il informe le conseil municipal que la prochaine réunion aura lieu le 16 décembre.
- Il précise que la fibre devrait être prochainement opérationnelle sur Saint-Lyé, grâce aux travaux de raccordement du relais installé à l'arrière de l'hôtel de ville.

Christine ROBILLARD :

- Elle invite les membres de sa commission à se réunir le 9 décembre pour examiner une dernière décision modificative à apporter au budget 2020.
- Pour s'y rendre régulièrement, elle demande des explications sur les conditions de sorties des élèves du groupe scolaire et d'accueil sur l'ACM. Le Maire lui répond que, suite à la parution du nouveau protocole sanitaire, élaboré par le ministère de l'éducation nationale et des sports, il a été convenu, d'un commun accord avec le directeur de l'école primaire et la directrice de l'école maternelle, d'échelonner les sorties des élèves pour respecter le non-brassage des enfants, comme préconisé par les instances gouvernementales. Il a conscience que pour certaines familles qui viennent chercher des fratries, l'organisation peut être compliquée. Il s'engage à échanger de nouveau à ce sujet avec le directeur de l'école primaire.

Par ailleurs, pour les mêmes raisons, l'accueil de loisirs a réduit son effectif en n'accueillant que les enfants dont les deux parents sont en présentiel sur leur lieu de travail.

Le non-brassage des enfants entraîne l'utilisation de locaux supplémentaires, mais surtout le recrutement d'agents qui, compte-tenu du temps de travail (2 h/jour), s'avère très complexe.

Le Maire prend note que le mail du responsable de service enfance-jeunesse n'était pas très clair et entend la remarque de monsieur SEYSSEL à ce sujet. Il est décidé, qu'à l'avenir, les mails aux parents seront validés par l'adjoint à la communication.

Robert BESANÇON :

- Les chemins menant aux trous à pêche de la commune sont en cours de nettoyage par le service technique.
- La commission urbanisme se réunira le 3 décembre à 18 h 30 pour avancer sur le dossier du plan local d'urbanisme.
- Il constate que la commune reçoit beaucoup de projets d'urbanisation qui ne sont pas forcément esthétiques.

Marie-Laure HRVOJ :

- Le service technique a tenu à réaliser des décorations pour Noël.
- Les travaux de réfection de la voie Basse se déroulent normalement et sont en passe de se terminer.
- COPE de Saint-Lyé/Payns : elle informe le conseil municipal qu'elle ne souhaite plus assurer la présidence de cette structure.
- La mise en service de la station de pompage de Payns est opérationnelle.
- Des travaux sont à réaliser sur le château d'eau situé sur la RD 619 pour remédier aux baisses de pression du réseau.
- COPE de Barberey-Saint-Sulpice/Saint-Lyé : elle invite le conseil municipal à prendre position sur le devenir de ce COPE qui exerce, à ce jour, la compétence gestion du réseau d'assainissement. Elle présente les avantages et les inconvénients de le transférer à Troyes Champagne Métropole. Un transfert aurait pour conséquence que Troyes Champagne Métropole reprendrait la gestion de la station d'épuration et son devenir, ainsi que l'entretien du réseau qui est en mauvais état. Troyes Champagne Métropole dispose de moyens financiers plus conséquents pour faire face aux investissements à réaliser et prendre en considération l'évolution de la réglementation très complexe en ce domaine : il récupérerait, dans ce cas, les réserves accumulées par le COPE. Pour l'administré, le coût du m³ serait allégé, avec une suppression du coût de l'abonnement. Le conseil municipal accepte donc le principe de transférer le COPE de Barberey-Saint-Sulpice/Saint-Lyé à Troyes Champagne Métropole.

Laurence FOURNIER informe le conseil municipal qu'elle se rendra avec le Maire et la responsable de la médiathèque chez la centenaire de la commune, fidèle lectrice pour lui remettre un livre en présent.

Jean-Yves BRUNEAU

- Il s'interroge sur un courrier du SPANC qui informe les abonnés qu'un contrôle de l'installation sera effectué début décembre et qui les invite à produire toute pièce justifiant de la conformité de celle-ci. Marie-Laure HRVOJ répond que ce contrôle est obligatoire.
- Il signale des problèmes d'éclairage public sur le hameau, suite à la pose des compteurs Linky. Denis PHILIPPE a géré ces dysfonctionnements.

Denis PHILIPPE :

- Il signale un dépôt sauvage en bas de la route de Montgueux.
- Il déplore de constater que dans une même journée, sur une même voirie, des travaux de bouchage et rebouchage aient lieu.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h.



Le Maire,

Nicolas MENNETRIER